



Déclinaison pour l'Auvergne-Rhône-Alpes du plan national d'actions en faveur de la Cistude d'Europe



Comité de pilotage (COFIL)
Réunion du 19 octobre 2018
(DREAL, site de Lyon)



Compte-rendu

Etaient conviés : membres du COFIL (cf. invitation & diapositives n°15-16)

Se sont excusés : cf. feuille d'émergement (cf. annexe 1)

Etaient présents : cf. feuille d'émergement (cf. annexe 1)

Support de réunion utilisé : 1 diaporama (cf. annexe 2)

Diffusion du présent compte-rendu : réseau d'acteurs régionaux identifiés

Olivier RICHARD, successeur d'Arnaud PIEL à la tête du pôle " Politique de la nature " du service " Eau, Hydroélectricité, Nature (SEHN) " ainsi que Danièle FOURNIER, chargée de mission référente pour le plan national d'actions (PNA) " Cistude d'Europe " au sein du pôle " Préservation des milieux et des espèces " du SEHN de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Auvergne-Rhône-Alpes remercient les participants de leur présence et ouvrent la réunion.

Tel que décrit dans la 6^e diapositive du support d'animation, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes assure d'une part la coordination du PNA dédié à la Cistude d'Europe ainsi que, d'autre part, la coordination de sa déclinaison régionale.

Après une présentation de cette démarche des PNA en faveur d'espèces menacées, il est rappelé (cf. diapositive 7) que cette nouvelle déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes, élaborée fin 2017-début 2018 par les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) de l'Allier et de Savoie pour le compte de la DREAL s'inscrit toujours dans le cadre de la mise en œuvre du PNA élaboré en 2011. Cette déclinaison, établie sur la période 2018-2020, fusionne, actualise et prolonge donc les précédentes déclinaisons, également élaborées en 2011 pour d'un côté l'ex-Auvergne et de l'autre côté l'ex-Rhône-Alpes. Ce cadre explique l'usage du qualificatif d'addendum pour cette dernière déclinaison 2018-2020.

Une fois l'échéance de la période d'exercice du PNA Cistude 2011-2015 atteinte, un bilan et une évaluation de sa mise en œuvre ont été produits et partagés avec le Ministère en charge de l'écologie et le Conseil national de la protection de la Nature (CNPN). Il a alors été jugé nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif, destiné à enrayer le déclin des populations françaises de Cistude d'Europe, par la reconduction d'un 2nd PNA.

Stéphanie THIENPONT, indépendante mobilisée de longue date en ex Rhône-Alpes ainsi qu'au niveau national sur cette thématique et rédactrice du 1^{er} PNA, détaille alors l'actuel travail d'élaboration du PNA 2.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, coordinatrice, a confié cette mission à la Société Herpétologique de France (SHF) ; Stéphanie THIENPONT assure ce travail en qualité de salariée de la SHF.

Ce 2nd PNA Cistude d'Europe sera un PNA Conservation d'une durée de 10 ans. Pour son élaboration, la SHF s'appuiera sur trois cercles de concertation : comité de rédaction, comité scientifique, comité de relecture. Le Comité de rédaction, composé des référents des anciennes régions ayant travaillé à la mise en œuvre du 1^{er} PNA, s'est réuni pour la 1^{ère} fois ce jour. Florian VERON du CEN Allier et André MIQUET du CEN Savoie, animateurs de l'actuelle déclinaison régionale (*addendum 2018-2020*) y siègent donc. Ce 2nd PNA Cistude sera livré par la SHF à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en avril 2019. Il sera ensuite examiné par le Ministère en charge de l'écologie et le CNPN. Sa mise en œuvre est donc programmée à compter de début 2020.

Conformément aux tâches confiées par la DREAL aux CEN Allier et Savoie (*diapositives 9-10*), un comité de pilotage de cette déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes a été recomposé (*diapositives 13 à 16*) et est installé à l'occasion de cette réunion. En réaction aux nombreuses absences, F. VERON évoque les difficultés de mobilisation de certains acteurs, actuellement conviés toutes les semaines pour un comité de pilotage (*déclinaisons régionales des PNA Chiroptères, Milan royal, Pies grièches et Busard cendré le 17/10, déclinaison du PNA Sonneur à ventre jaune le 25/10, ...*). La DREAL évoque en effet ses questionnements pour une meilleure efficacité de ces instances (*fusion de COPIL, ...*) et sollicite un retour des participants, notamment représentants des collectivités et des activités socio-économiques. La DREAL évoque également la perspective de constituer avec le Conseil régional un comité des financeurs, permettant de mobiliser certains acteurs clés à l'occasion d'une seule réunion, inter-déclinaisons.

C. BRENON, représentant la Chambre régionale d'agriculture, confirme d'une part l'intérêt de la profession agricole pour le suivi de cette déclinaison et évoque, d'autre part, une plus-value ou en effet une meilleure efficacité de mobiliser les représentants socio-professionnels pour des réflexions et sujets de travail thématiques et non par espèces.

R. QUESADA de l'association nord-iséroise LO PARVI confirme le rôle important du monde agricole et émet le vœu d'une sensibilisation des exploitants par les chambres d'agriculture ou structures associées, à l'image de l'important travail réalisé par l'Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture (ADASEA) du Gers. R. QUESADA évoque, de plus, la possibilité d'un relai de la mise en œuvre de cette déclinaison auprès des gestionnaires régionaux de réserves naturelles, par l'intermédiaire de Suzanne FORET (*conservatrice de la RNN des Hauts de Chartreuse*), représentante régionale de l'association Réserves naturelles de France, ainsi que de Johann ROSSET (*conservateur de la RNN de la Haute Chaîne du Jura*), co-animateur (*avec S. FORET également*) du groupe régional « gestion » des réserves naturelles de l'Auvergne-Rhône-Alpes .

Décisions : La composition du COPIL est actée.

Au-delà de cette instance, l'ensemble du réseau d'acteurs identifiés (*et au sein duquel sont rajoutés les correspondants des réserves naturelles suscités*) sera mobilisé pour la constitution de l'ordre du jour des réunions de COPIL et sera informé des décisions prises (*diffusion des comptes rendus*).

Le travail de priorisation des actions de l'addendum 2018-2020, mené par les CEN Allier & Savoie est ensuite présenté (*diapositives 18-19*). Il s'agit globalement d'un recoupement entre les priorités émises d'un côté dans le PNA et, de l'autre côté, dans les 1^{ères} déclinaisons Auvergne et Rhône-Alpes de 2011. 2 particularités se distinguent néanmoins, avec des priorités renforcées pour les actions « PNA 21 » & « PNA 22 ». F. VERON & A. MIQUET précisent que ces actions de sensibilisation semblent en effet approuvées par le réseau d'acteurs régional.

F. VERON précise que cette priorisation concerne avant tout la méthode de priorisation du financement Etat pour les différentes opérations construites et menées en région (cf. diapositives 23-24).

Tel que partagé lors de la réunion de travail tenue le 31 janvier dernier et permettant la finalisation de l'addendum 2018-2020 (réunion en bi-sites, au site de Lyon de la DREAL et à la DDT Allier), R. QUESADA évoque la différence de prise en compte de cet enjeu " Cistude " dans les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes. En effet, en ex Rhône-Alpes, l'essentiel des actions de connaissance, de protection et de sensibilisation ont été engagées avant l'élaboration du PNA ; certaines populations, notamment au sein du principal noyau de l'Isle Crémieu (Isère) étant étudiées et protégées depuis plus de 20 ans.

En réponse à W. SREMSKI de la délégation régionale de l'Agence française pour la Biodiversité (AFB), F. VERON évoque pour l'Auvergne et plus spécifiquement pour l'Allier une sorte de période " blanche ", interrompant des démarches locales d'études dans les années 1980-1990 et une reprise de ces investigations au début des années 2000, notamment par le service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). De cette période blanche découle en effet une perte des éléments précis de connaissance (lieux prospectés, lieux occupés, lieux objets d'expertises tels que des prises de sang, ...) et une prise en compte trop faible de cet enjeu, notamment dans les politiques publiques (prise en compte minoritaire au sein du réseau d'espaces protégés, ...), tant à l'échelle nationale (base de données incomplète du Muséum national d'histoire naturelle, ...) qu'aux échelles ex régionale et départementale (stratégie de création d'aires protégées inexistante dans le bourbonnais pour cet enjeu, ...).

R. QUESADA émet donc le vœu d'avoir, d'une part, une lecture précise du niveau de prise en compte de cet enjeu " Cistude " en ex-Auvergne et souhaite que l'on profite de la mise en œuvre de cet addendum 2018-2020, pouvant être considérée comme une déclinaison intermédiaire, pour rattraper le retard et permettre une prise en compte et des axes de travail davantage homogénéisés pour la prochaine déclinaison régionale du PNA 2, une fois ce dernier en vigueur (à compter de 2020).

F. VERON répond que ces éléments de contexte et de connaissance sont en très grande partie décrits dans l'addendum et qu'il paraît aisé d'en établir une synthèse.

Décisions : Etablir et partager une synthèse du niveau de prise en compte de cet enjeu " Cistude " en ex-Auvergne (niveau de prise en compte dans les espaces protégés, ...). Appuyer les initiatives permettant de renforcer cette prise en compte (nouveaux espaces protégés, ...).

F. VERON & A. MIQUET évoquent ensuite le travail de recensement des opérations réalisées ou projetées en région. Il est constaté une participation encore trop partielle aux enquêtes effectuées.

Décisions : En complément des supports d'enquête (tableaux), mis en pièces jointes des courriels d'enquêtes et peut-être insuffisamment consultés, expliciter davantage, dans le corps de ces courriels ainsi que dans les comptes rendus, les opérations identifiées, ceci afin d'inciter davantage les acteurs d'opérations non identifiées à se faire connaître.

Pour ce qui concerne les possibilités de (co)financement d'opérations par la DREAL (cf. diapositive 11), les CEN Allier et Savoie ont élaboré, à la demande de la DREAL, un travail de priorisation de ce soutien pour les opérations projetées en quête de financements (cf. diapositives 23-24). F. VERON et A. MIQUET précisent bien qu'il ne s'agit pas d'une priorisation ou d'un jugement porté à la qualité des opérations. Concernant le critère n°2, discriminant potentiellement le soutien financier dès lors que le site d'intervention est déjà couvert par une politique publique environnementale (avec donc en théorie des moyens financiers déjà alloués), la nuance apportée et laissant donc possible un (co)financement

au titre de la déclinaison régionale du PNA Cistude (*cf. diapositive 23*) est approuvée par les participants.

C. GIRAUD, représentant la délégation régionale de la Ligue pour la protection des Oiseaux (*LPO*), évoque en effet le récent retrait de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cofinancement d'un projet d'étude d'une population de Cistude présente au sein de l'espace naturel sensible de la boire des Carrés (*03*).

D. FREY du Conseil départemental de l'Ardèche évoque quant à lui une obligation de recherche de cofinanceurs au côté du Département pour la mise en œuvre d'opérations au sein des espaces naturels sensibles de l'Ardèche.

F. VERON présente ensuite le résultat obtenu pour la priorisation de ce soutien de l'Etat et les 7 opérations projetées et prioritaires, bénéficiaires d'un récent arbitrage de la DREAL et permettant la mobilisation de près de 40 000 €. Les opérations sont ensuite succinctement décrites.

Pour ce qui concerne les 2 opérations sous maîtrise d'ouvrage du CEN Savoie, A. MIQUET précise qu'il s'agit d'opérations supra-acteurs, bénéficiant pour la 1^{ère} (*opp. 11*) à l'ensemble des acteurs régionaux voire nationaux impliqués dans des réflexions et/ou projets de réintroductions et pour la 2^{nde} (*opp. 21*) à l'ensemble des acteurs. Concernant cette dernière opération, visant le « vrai » grand-public, A. MIQUET évoque le challenge de la diffusion de ce futur audio-livre.

Pour ce qui concerne les 3 opérations non retenues par ce 1^e soutien apporté par la DREAL, F. VERON précise que le facteur d'exclusion de ce soutien est l'absence d'informations quant aux plans de financements (*un soutien financier de l'Etat est-il d'ailleurs recherché ?*).

R. QUESADA indique que l'opp. 16, fléchant la réserve naturelle régionale (*RNR*) de Saint-Bonnet dispose déjà de moyens financiers et que son plan de gestion peine néanmoins à se mettre en œuvre.

Décisions : La méthode de priorisation du soutien pouvant être apporté par la DREAL aux opérations projetées et en quête de financements est validée. Pour une bonne analyse du critère n°2 de cette méthode et afin de s'assurer que les financements mobilisés dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Cistude ne viennent pas se substituer trop facilement à des financements mobilisables par les dispositifs et politiques en place (*espaces naturels sensibles, réserves naturelles, Natura 2000 ...*), les animateurs sont invités à se rapprocher si nécessaire de référents techniques du Comité de pilotage, davantage connaisseurs de certains territoires.
Les résultats obtenus et permettant une ventilation d'un 1^e budget octroyé par la DREAL sont approuvés.

F. VERON & A. MIQUET exposent ensuite le fruit de leurs 1^{ères} démarches auprès des autres partenaires financiers, impliqués par le passé ou potentiellement mobilisables à l'avenir (*diapositives 28-29*).

Il est collectivement regretté une exclusion des actions de gestion des milieux dans l'éligibilité de différentes aides mobilisables (*cas des agences de l'eau, ...*).

R. QUESADA précise qu'au-delà de son implication dans le réseau départemental d'espaces naturels sensibles, le Département de l'Isère publiera des appels à manifestation d'intérêt, permettant le (co)financement d'opérations, mais davantage intégrateurs, à l'échelle des milieux naturels.

A. MIQUET évoque une démarche similaire par le Département de la Savoie, mais en fléchant uniquement les collectivités.

A. MIQUET présente ensuite l'engagement de 3 premières réflexions, sur les thèmes de la réintroduction, des cartes de sensibilités ainsi que des perspectives de mutualisations avec les autres missions d'animation de déclinaisons régionales de PNA, notamment pour différentes espèces inféodées aux milieux aquatiques. Les 2 premières démarches sont d'ores et déjà des axes de travail du projet de PNA Cistude n°2.

Décisions : le principe de créer et de mobiliser des groupes de travail, pour les thèmes de la réintroduction et des cartes de sensibilités est acté, dépendamment des cadrages prochainement produits par le PNA 2.

Le rapprochement inter-déclinaisons, permettant des démarches mutualisées, notamment envers les acteurs socio-professionnels, est encouragé.

La DREAL évoque par ailleurs son souhait de renforcer davantage les portés à connaissance des services de l'Etat. Elle rappelle dans ce cadre la tâche demandée aux CEN Allier & CEN Savoie d'un versement de données (*présence de l'espèce, ...*) dans la base de données DATARA.

De plus, la DREAL évoque le cadre initial d'une prochaine réunion de ce comité de pilotage qu'en fin de mission d'animation de cette déclinaison régionale (*addendum*), en 2020. Il est collectivement évoqué le souhait de réunir ce COPIL en 2019, année de finalisation du PNA Cistude n°2.

L'ordre du jour étant épuisé, Olivier RICHARD précise enfin qu'un intérim sera assuré pour le suivi de ce plan par Cédric CLAUDE, chargé de missions biodiversité au pôle "Préservation des milieux et des espèces" et lui-même, avant l'arrivée, courant mars 2019, du ou de la remplaçante de Danièle FOURNIER, en retraite ces tous prochains jours. Les participants sont remerciés de leur implication.



ANNEXE 1

Déclinaison pour l'Auvergne-Rhône-Alpes du plan national d'actions en faveur de la Cistude d'Europe



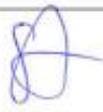
Comité de pilotage
Réunion du 19 octobre 2018
(DREAL, site de Lyon)



Feuille de présence

Structure	Interlocuteur/trice	Signature
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Cécile EVAUX	Excusée
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Martin PIGNON	Excusé
Association pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes	M. PAYET PIGEON (Président) & S. OLIVAN (Conseiller Technique)	Excusés
Communauté d'Agglomération Vichy Communauté (03)	Marielle FONTVERNE	Excusée
Communauté de communes des balcons du Dauphiné	Loïc RASPAIL	Excusé
Conseil départemental de l'Allier	Clotilde POUTAS	Excusée
Conseil départemental de l'Isère	Didier JOUD	Excusé
Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes	Alain MARTINET	Excusé
Direction départementale des territoires de l'Allier	Célia MARCHETTI	Excusée
Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt Auvergne Rhône Alpes - Service "Économie agricole, agroalimentaire et des filières"	Jean-Christophe DAUDEL	Excusé
Office national de la chasse et de la faune sauvage - délégation Auvergne Rhône-Alpes	Isabelle LOSINGER CHABOD	Excusée
Société publique locale Gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL)	Juliette CHASSAGNAUD	Excusée
GEN Allier	Florian JERON	
DDT Ardèche	Didier FREY	
AFB AURA	William SREMSKI	
Chambre Agriculture AURA	Catherine BRENON	

ANNEXE 1 (suite)

Structure	Interlocuteur	signature
DREAL AORA	D. Fournier	
LPO Auvergne RA.	Charline GIRAUD	
Quésada LoPavi	Quésada Raphaël	
DREAL Au	O. RICHARD	
CEN Savoie	A. MIQUET	
CNR	N. RABIN	
SHF	S. THIENPONT	



Plan d'actions en faveur de la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes

Comité de pilotage

Réunion du 19 octobre 2018, Lyon









Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



Ordre du jour

- Présentation de la démarche « Plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces menacées »
- Fonctionnement et organisation de l'animation des PNA en Auvergne-Rhône-Alpes
- Synthèse de la réunion (19/10) du comité de rédaction du projet de PNA de conservation « Cistude », 2^e génération
- Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes (Addendum 2018-2020) :
 - ✓ validation de la priorisation des actions
 - ✓ Point sur le recensement des opérations en cours ou projetées
 - ✓ Point sur les perspectives de soutien des partenaires financiers
 - ✓ Validation de la méthode de priorisation des financements Etat (DREAL)
 - ✓ Perspectives d'interventions/de réflexions thématiques, mutualisées






Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

2

 **La démarche PNA**

- Les **Plans Nationaux d'actions (PNA)** sont des outils mis en place par le ministère en charge de l'écologie depuis les années 90.
- Les PNA visent les espèces menacées pour lesquelles des actions **spécifiques, notamment volontaires**, sont nécessaires pour restaurer les populations et leurs habitats, en complément de la réglementation (L.411-1 code de l'env.)..
- **Objectif général : assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces les plus menacées**




RÉGION
DE LA MONTAGNE
ET DU MASSIF
CENTRAL

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

3

 **La démarche PNA**

- Les PNA sont des outils de **mobilisation des différents acteurs** concernés (institutionnels, académiques, socio-économiques et associatifs)
- Un PNA en faveur d'une espèce menacée définit une **stratégie de moyen ou long terme (5 à 10 ans)**, qui vise à :
 - organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
 - mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de l'espèce ou ses habitats ;
 - informer les acteurs concernés et le public ;
 - faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les activités humaines et dans les politiques publiques.



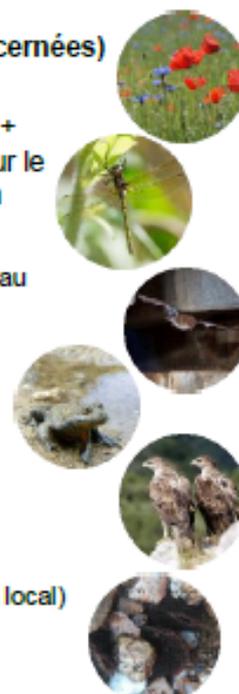

RÉGION
DE LA MONTAGNE
ET DU MASSIF
CENTRAL

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

4

La démarche PNA – les espèces concernées en AuRA

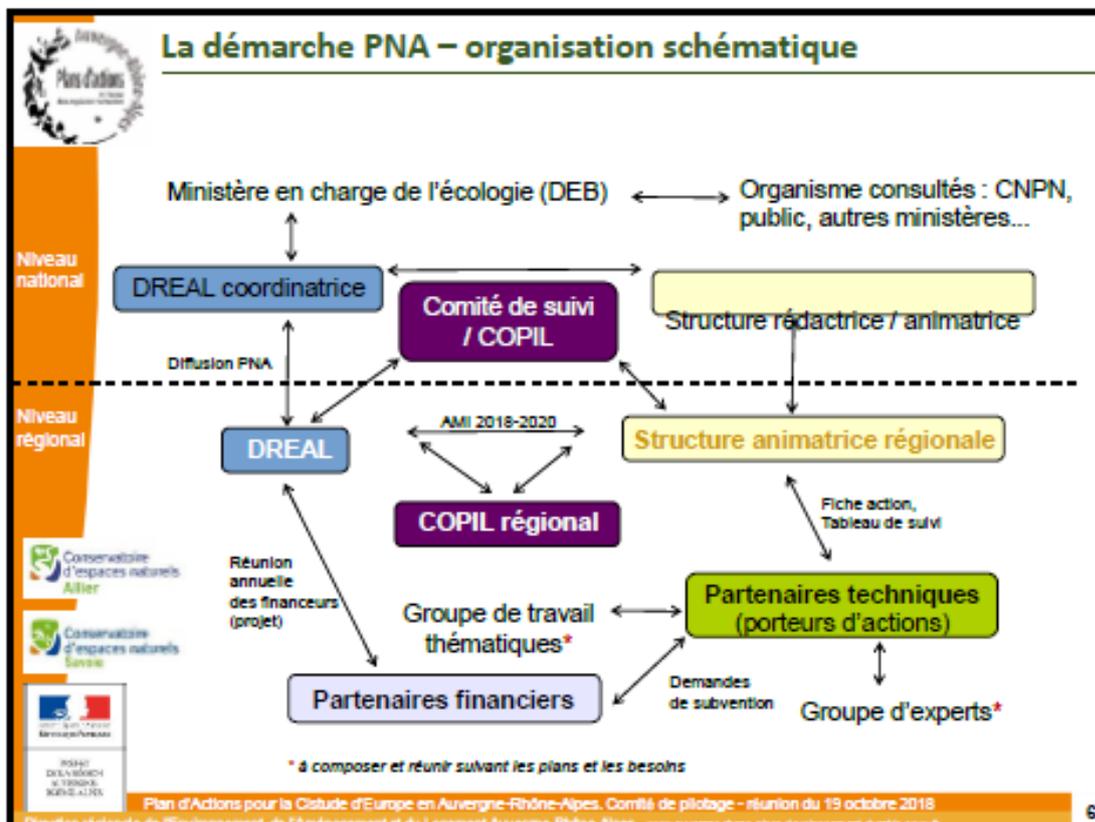
- Actuellement, 72 PNA (soit plus de 200 espèces concernées) sont en cours au niveau national
 - En Auvergne-Rhône-Alpes : une vingtaine de PNA + plans locaux lancés sur plusieurs espèces à enjeux sur le territoire régional. La DREAL anime également le plan d'action Loup.
 - Flore : Liparis de Loesel, Typha minima, messicoles, Flûteau nageant, PBAC (plan local)
 - Mammifères : Chiroptères, Loutre
 - Amphibiens-Reptiles : Sonneur à ventre jaune, Cistude, Lézard ocellé
 - Insectes : Odonates, Papillons diurnes patrimoniaux, Pollinisateurs
 - Oiseaux : Aigle de Bonelli, Grand Tétraz, Gypaète barbu, Vautour moine, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Pies-grèches, Milan royal, Busards (plan local), Tétraz-lyre (plan local)
 - Poissons : Apron du Rhône
 - Mollusques : Moules perlières

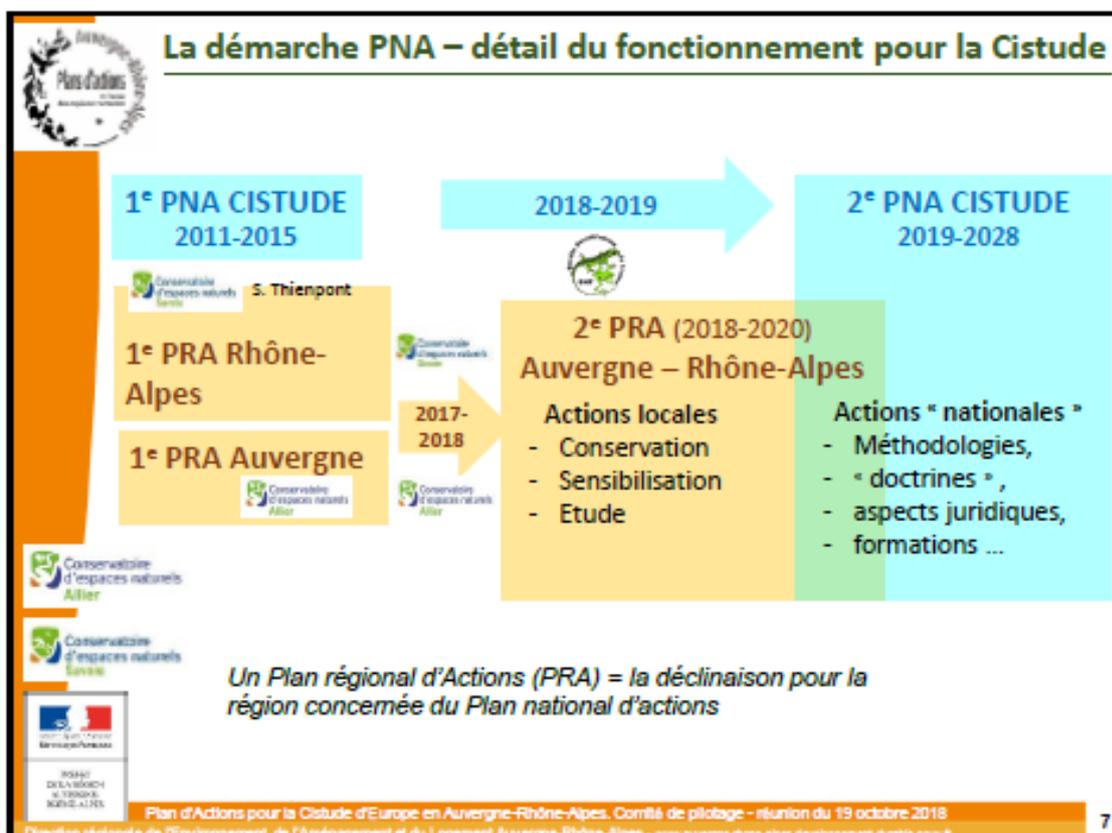


Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

5





La reconduction du PNA « Cistude d'Europe »

Retour sur la réunion (19/10) du comité de rédaction du PNA de conservation (2^e génération)

Intervention de Stéphanie THIENPONT,
salariée de la Société Herpétologique de France

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

 **La démarche PNA en AuRA – missions confiées à l'animateur**

Missions d'animation de l' Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2018-2020 :

1. Mise en place d'un comité de pilotage, organisation et animation d'un minimum de 2 réunions (1 en début de mission d'animation, en 2018 et 1 en fin de mission, en 2020)
2. apporter un appui aux partenaires techniques ayant des projets ou actions en faveur de l'espèce, émergents ou s'inscrivant dans la continuité d'actions antérieures, en visant les commissions des partenaires financiers potentiels (accent sur projets lien avec des partenaires socio- professionnels et les organismes de recherche appliquée)
3. transmettre trimestriellement un tableau de suivi à la DREAL permettant de faire remonter les besoins de subventions et les actions réalisées
4. apporter aux services instructeurs (dérogation espèces protégées, ...) une expertise et des outils pour la prise en compte des PNA dans le cadre des instructions de projets d'aménagement
5. proposer et animer si besoin des groupes de travail techniques (production de référentiels ou d'outils pour faciliter la prise en compte de l'espèce PNA)

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

9

 **La démarche PNA en AuRA – missions confiées à l'animateur**

Missions d'AMI 2018-2020 (suite) :

6. participer aux réunions du réseau régional des animateurs de plans, organisées par la DREAL (1 réunion /an), pour renforcer la cohérence des missions d'animation et mutualiser les retours d'expériences.
7. contribuer ponctuellement aux travaux nationaux (révision de PNA, COPIL nationaux, forte plus-value de la région pour la conservation de l'espèce au niveau national)
8. mettre à disposition de la DREAL, pour un versement sur internet, les productions, outils et guides, publications,.. élaborés dans le cadre de la déclinaison régionale du plan ou en dehors s'ils restent d'actualité
9. Mettre à disposition des données géographiques (aires de répartition, sites sensibles...) utiles à la prise en compte de l'espèce.

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

10



La démarche PNA en AuRA – missions confiées à l'animateur

- Lancement d' AMI en mars 2018 pour l'animation 2018-2020 des PNA concernés en AuRA (*financement 100 % DREAL*) :
- Fonds DREAL (reliquat AMI) réservés au soutien d'actions prioritaires (levier co-financements), à partir du printemps 2018, sur la base des tableaux trimestriels des besoins, remontés via les animateurs
- + une enveloppe pour aider au montage d'un 1 projet structurant /an (~20 000 euros)
- impossibilité de déployer à ce stade et sans plus de moyens des animations régionales sur de nouvelles espèces
- => **priorité 2018 : consolider les dynamiques engagées dans la région**






Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

11



La démarche PNA en AuRA – Site internet de la DREAL

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-pna-et-declinaisons-r4299.html>

- **Éléments disponibles actuellement :**
 - présentation de l'outil PNA + tableau PNA en cours (DEB)
 - fichiers posters (demande en ligne pour fichiers ou prêt exposition)
 - actualités : bilan séminaire nov. 2017, AMI 2017 et productions, AMI 2018-2020-
 - tableur des espèces concernées en AURA + correspondants DREAL et structures animatrices + renvoi vers sites existants
- **Actualisation et enrichissement 2018-2019 :**
 - actualisation et fusion des ex-pages RA et Auv
 - mise en ligne productions techniques : référentiels, guides, outils,...
 - tableurs projets en cours + **calendrier des commissions de programmation des co-financeurs**, des appels à projets
 - lien vers DATARA (couches SIG aires de répartition)






Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

12

Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – installation du COPIL

Sur la base des compositions des anciennes déclinaisons Auvergne & Rhône-Alpes, **refonte** selon les objectifs recherchés :

- Déterminer une composition cohérente avec les prérogatives données, soit la validation, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions définies en région ainsi que la formulation d'attentes vis-à-vis du PNA 2.
- Disposer d'un comité de pilotage fonctionnel, assez restreint en terme d'effectif mais garant d'une possibilité d'expression des différents points de vue et apte à valider des réflexions, déterminer des principes de consensus.

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – installation du COPIL

COPIL déclinaison PNA Auvergne :

19 membres

COPIL déclinaison PNA Rhône-Alpes :

19 membres

↓ ↓

COPIL déclinaison PNA AuRA :

38 membres

↑ ↑

Des membres historiques, non maintenus mais avec une représentation fléchée (*têtes de réseaux*) : services départementaux de l'AFB, de l'ONCFS, syndicat étangs 03 (-> ADAPRA), fédération de pêche 03 (-> ARPAPA), FRANE & FRAPNA, ...

Invitation de nouveaux membres : têtes de réseaux régionales (*cf. ci-dessus*), Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Vichy Communauté, 4 Conseils départementaux (Ain, Ardèche, Drôme, Rhône), Ordre des vétérinaires, 5 DDT (Ain, Ardèche, Drôme, Rhône, Isère), la DRAAF

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – installation du COPIL

Composition arrêtée :

- Agences de l'eau Loire-Bretagne & Rhône-Méditerranée-Corse
- Agence française pour la biodiversité - délégation Auvergne-Rhône-Alpes
- Association pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche Professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes (ADAPRA)
- Association régionale des fédérations départementales de pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Bureau d'études Stéphanie THIENPONT
- Chambre d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Communauté d'agglomération Vichy Communauté
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Compagnie nationale du Rhône
- Conseils départementaux de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie
- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires
- Conservatoires d'espaces naturels de l'Allier & de Savoie





Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.gouvernement.fr

15



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – installation du COPIL

Composition arrêtée (suite) :

- Directions départementales des territoires de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie
- Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt Auvergne Rhône Alpes
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, du logement Auvergne-Rhône-Alpes
- Fédération Régionale d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement
- Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
- Ligue pour la Protection des Oiseaux - coordination Auvergne-Rhône-Alpes
- LO PARVI
- Office national de la chasse et de la faune sauvage - délégation Auvergne Rhône-Alpes
- Parc de la Tête d'Or
- Société publique locale Gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL)
- Société Herpétologique de France





Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.gouvernement.fr

16



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation

Cen Allier & Cen Savoie missionnés pour 3 ans par la DREAL :

- Objectifs principaux :
 - ✓ Conforter le réseau régional d’acteurs
 - ✓ Appuyer l’émergence d’actions
 - ✓ Améliorer la prise en compte de l’espèce dans les activités humaines, ...

15 jours de travail financés en 2018






Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

17



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation

Priorisation des actions

Objectif recherché : prioriser la mise en œuvre, la mobilisation de financements

Légende tableau ci-après :

- 1 : priorité forte / 2 : priorité moyenne / 3 : priorité faible
- cf. Plan National d’Actions (PNA) 2011-2015
- cf. Déclinaison pour l’Auvergne du PNA : Plan régional d’actions 2011-2015
- cf. Déclinaison pour Rhône-Alpes du PNA : Plan régional d’actions 2012-2015
- Proposition des animateurs (CEN Allier & CEN Savoie) - à valider par le Comité de pilotage

Résultat proposition pour notre nouvelle déclinaison AuRA :

- 11 actions de priorité forte (1)
- 5 actions de priorité moyenne (2)
- 2 actions de priorité faible (3)






Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

18



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d'animation

Priorisation des actions

Résultat proposition pour notre nouvelle déclinaison AuRA (suite) :

	Priorités*			
	National ¹	Auv. ²	R.-A. ³	AURA ⁴
PNA n°5 : Compléter l'étude de répartition de l'espèce et valoriser les données acquises	2	1	1	2
AURA n°1 : Poursuivre l'étude des principales populations présentes		1		1
AURA n°2 : Poursuivre le recensement et le diagnostic des habitats vitaux utilisés		1		1
PNA n°6 : Augmenter la surface des zones de protection réglementaire	1	1	2	2
PNA n°7 : Renforcer les opérations de maîtrise foncière	1	1	1	1
PNA n°8 : Accentuer la prise en compte de l'espèce dans les espaces remarquables (ZNEFF, SCOT, PLU)	1	1	1	1
PNA n°9 : Intégrer la démarche de conservation de l'espèce et de son habitat lors de l'élaboration de projets d'infrastructures	1	1	1	1
PNA n°10 : Renforcer l'application de la réglementation existante	1	2	1	2
PNA n°12 : Rédiger un ensemble de fiches proposant des MPET spécifiques aux milieux abritant la Cistude d'Europe	2	1		1
PNA n°13 : Favoriser la reconexion des populations	2	1	1	1
PNA n°14 : Organiser la régulation des populations de tortues à tempes rouges en milieu naturel	1	3	2	3
PNA n°15 : Organiser l'accueil des tortues à tempes rouges dans des structures appropriées	1	3	1	3
PNA n°16 : Soutenir les projets actuels de renforcement et de réintroduction de l'espèce	1		2	2
AURA n°3 : Restaurer, protéger et gérer les habitats vitaux utilisés, hors contextes agricole		1		1
PNA n°17 : Diffuser largement le plan afin de favoriser la prise en compte de l'espèce	1	1	1	1
PNA n°20 : Réaliser des « Journées techniques cistude »	2		2	2
PNA n°21 : Sensibiliser le public (grand public, scolaires) aux problématiques de conservation de l'espèce	2	2	2	1
PNA n°22 : Sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation de l'espèce	2	3	2	1



Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

19



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d'animation

Recensement des opérations en cours ou projetées

Objectifs du recensement :

- Permettre au Comité de pilotage et au réseau d'acteurs régional une lecture des dynamiques et des projets (recueils d'expériences, mutualisation, ...)
- ↳ Porté à connaissance via notamment mise en ligne sur le site Web de la DREAL
- Permettre, à ce jour pour la DREAL, l'attribution d'un soutien financier

Mise en œuvre :

- Renouvellement, du 29 juin au 10 septembre 2018, de l'enquête menée fin 2017 – début 2018 auprès du réseau d'acteurs régional identifié.

Résultat :

- 83 acteurs enquêtés ⇒ 9 retours réceptionnés
- Contribution faible :
 - beaucoup d'actions supposées sont-elles finalement en cours ?
 - ces projets n'ont pas mûris ou ne sont pas à ce stade faisables ?
 - l'absence de besoin de financement conditionne l'intérêt des retours ?





Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

20



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d'animation

Recensement des opérations en cours ou projetées

Etat du recensement des opérations projetées :

- 30 opérations identifiées, de fin 2018 à 2023
- 19 structures impliquées
- 9 départements concernés : Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Hte-Savoie

Etat du recensement des opérations engagées (*en cours*) :

- 25 opérations identifiées, certaines portant jusqu'en 2027
- minimum de 16 structures impliquées
- 6 à 8 départements concernés : Ain, Allier, Ardèche, (*Cantal, Hte-Loire*), Puy-de-Dôme, Isère, Savoie
- Retour très partiel d'informations (*rendu, valorisation, coût & plan de financement*)





Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

21



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d'animation

Mobilisation de financements

Perspectives de (co)financement d'opérations par l'Etat (*DREAL*) :

- ↳ Par l'éventuelle mobilisation de reliquats de crédits
- Arbitrages à l'occasion des rapportages (*cf. transmission trimestrielle par les animateurs*)

1^{ers} soutiens financiers attribués à l'issue du 1^{er} rapportage du 31 mai 2018:

Pour les opérations « Cistude », transmission des tableaux mais sans priorisation des projets par les CEN → souhait d'un travail collectif/partagé (COFIL)

- ↳ Pas de financements octroyés

Evolution de la ligne de conduite pour le 2nd rapportage du 1^{er} sept. 2018 :

A défaut d'une installation et d'une mobilisation rapide du COFIL, souhait des animateurs de ne pas davantage écartés les potentiels soutiens financiers à opérations « Cistude »

Travail de priorisation du financement DREAL





Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

22



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation Mobilisation de financements

Travail de priorisation du financement DREAL :

2 filtres :

- A. Uniquement pour les opérations projetées, aux budgets prévisionnels définis et aux plans de financements à ce jour pas ou que partiellement établis ;
- B. Uniquement pour les opérations projetées pour lesquelles l’engagement du potentiel soutien financier de la DREAL est assuré à court terme (*faisabilité administrative et technique assurée*).

↓

10 opérations sur les 30 recensées, soumises à priorisation

Critères de hiérarchisation définis :

1. Opération déclinant une ou des "actions chapeau" de priorité forte (1) de l'addendum
2. Opération ne pouvant pas être financée par une politique publique environnementale impliquant pourtant déjà le ou les site(s) d'intervention (*Réserve naturelle, Espace naturel sensible, ...*)
3. Opération levier profitant à plusieurs maîtres d'ouvrage
4. Faisabilité administrative et technique assurée






Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

23



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation Mobilisation de financements

Travail de priorisation du financement DREAL :

Pour le critère 2, trois cas identifiés :

- 2.1. L'enjeu * Cistude * jugé fort au sein de la politique environnementale déjà en place ;
- 2.2. L'enjeu * Cistude * pas jugé fort au sein de la politique déjà en place ;
- 2.3. L'enjeu * Cistude * pas connu et/ou non évalué au sein de la politique en place.

↓

Si opération partiellement ou nullement financée par la politique/le dispositif en place, possibilité de solliciter un financement Etat (*sous réserve de la transmission du contexte expliquant l'absence ou l'incomplète mobilisation de moyens financiers, ...*).

↓

Points de vue, validation du Comité de pilotage






Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

24



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation Mobilisation de financements

Travail de priorisation du financement DREAL :

Résultats de la priorisation menée cet été:

5 opérations au (co)financement DREAL jugé prioritaire
5 opérations au (co)financement DREAL jugé moins prioritaire

Attribution de soutiens financiers à l’issue du 2nd rapportage du 1^{er} sept. 2018:

40 000 € fléchés pour le (co)-financement d’opérations « Cistude »

↳ Attribution à 7 des 10 opérations prioritisées.





Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
25



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation Mobilisation de financements

Attribution de soutiens financiers * Etat /DREAL * à l’issue du rapportage du 1^{er} sept. 2018

- Opérations retenues : identifiants opp. 7 / 8 / 9 / 10 / 11 / 12 / 21

Opération (projet)									
Departement	Commune(s) / Site(s)	Identifiant	Titre(s)	Description	Référence action / adhésion	Priorité / Financement / DREAL ?	Structure porteur(e)	Productions / valorisation	Calendrier priorisation / de début en service
Allier	Troisvierz-Allier (commune) (Maison des Jeunes)	Opp7	Consolidation de la population, recensement de ses habitats vivus au sein du domaine Natura 2000 (Maison des Jeunes)	Projet "Capture-Mariage-Écospire" Suivi scientifique pour pilotage pédagogique	AUR11, AUR14, AUR15	1	Fédération Départementale des Ornithologues de l'Allier	Rapports d'étude	2019-2020
Allier	Chapelle-Sau-Château (Mange à l'air) (D), Production d'œufs de Cistude (Mange à l'air), Production d'œufs de Cistude (Mange à l'air), Cistude (Mange à l'air), Cistude (Mange à l'air), Cistude (Mange à l'air)	Opp8	Suivi, accompagnement, et pilotage d'une protection contractuelle d'un réseau de sites d'intérêt pour la conservation de la Cistude dans l'allier et complémentarité des dispositifs publics - privés.	Actualisation de la stratégie d'interventions (entretien sites, ...), identification, mise en place et développement de partenariats avec les propriétaires et sujets concernés. Élaboration de documents de gestion et évaluation de travaux de restauration/entretien de milieux (canaux de ponts, habitats aquatiques, ...)	AUR11, AUR12, AUR13, AUR14, AUR15	1	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Plans d'actions, protocoles, documents de gestion	2019-2020
Allier	AgroPole (Mange à l'air) (D), Chapelle-Sau-Château (Mange à l'air) (D), St-Germain-de-Paule (Mange à l'air) (D), Cistude (Mange à l'air) (D)	Opp8	Consolidation des populations de Cistude d'importance pour la conservation de la Cistude dans l'allier et bénéficiant d'une protection contractuelle	Projet "Capture-Mariage-Écospire"	AUR11	1	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Rapports d'étude	2019-2020
Allier		Opp8	Mise à disposition de professionnels et de professionnels (vétérinaires, ...) susceptibles d'être impliqués dans la protection de la Cistude d'Europe dans le département de l'Allier	Mise à disposition de professionnels et de professionnels (vétérinaires, ...) susceptibles d'être impliqués dans la protection de la Cistude d'Europe dans le département de l'Allier	AUR11, AUR14	1	Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Rapports	Fin 2018 ou 2019
Allier	voir tableaux (sites de projet de réintroduction)	Opp11	Aide à l'élaboration d'une filière nationale durable d'introduction de programmes de réintroduction	Tirage génétique de 30 géniteurs potentiels dans le site de Boudes et gestion par les partenaires de programmes de réintroduction (Cistude - MTE) (MTE)	RAUR18	1	DREAL ? (Cistude)	Rapport d'étude	Fin 2018 ou 2019
Allier	Belin (zone Natura 2000)	Opp12	État des lieux écopaysager et écologique d'un point de vue de réintroduction (Cistude) au sein des sites Natura 2000 de l'Allier	Projet "Capture-Mariage-Écospire" dans un second temps - plan de gestion		2	CDR Rhône-Alpes	Rapports d'étude	2019
France nationale		Opp21	Orléan d'un site-type "Cistude"	sur le modèle de l'auto-lire "Cistude belin"	AUR14, AUR15	2	CDR Savoie	3 auto-lire	2019-2020

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
26

**Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d'animation
Mobilisation de financements**

Attribution de soutiens financiers * Etat (DREAL) * à l'issue du rapportage du 1^{er} sept. 2018

- Opérations non retenues (plans de financement non décrits) : opp. 13 / 16 / 20

		Opération (projet)							
Département	Commune(s) / Site(s)	Identifiant	Intitulé	Description	Batiments action adossés	Primaire financement DREAL	Structure porteuse	Productions / valorisation	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre
Loire	Crusier	20222	Restauration et conservation d'habitats	Déboisement et création de prairie sèche...	PNA P2 Autre n°1	2	Onisep Loire ONIS		2019-2022
Loire	Marais naturels de la Loire DORE	20223	Plan de valorisation en faveur de stations péloises (SPV)		AUX n°1	2	ONIS		2019-2022
Loire	Chavagne	20227	Plan de valorisation des prairies humides et Chavagne	Plan de valorisation adaptés	AUX n°1	2	ONIS Loire		2019-2022







Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

27

**Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d'animation
Mobilisation de financements**

Perspectives de (co)financement d'opérations (suite) :

Etat (DDT) : au cas par cas ? Ponctuellement possible (cf. lutte tortues exotiques -> DDT 03)

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : (d'après 1^{ers} échanges avec Cécile EVAUX, Chargée d'interventions à la délégation Allier Loire amont)

A priori et sous toutes réserves de la validation des modalités d'aide par le CA de l'Agence (approbation 11^e programme), poursuite de financement des actions PNA validées par les DREAL (études préalables aux travaux et travaux).

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (d'après 1^{ers} échanges avec Martin PIGNON, Chef de projet zones humides et biodiversité - Direction Territoriale de Lyon)

Opérations de connaissance, de suivi, de gestion non éligibles aux aides de l'Agence RMC. Agence concentrée sur la restauration physique des milieux, la maîtrise foncière et les ouvrages de franchissement.

A contrario, quelques typologies d'opérations dont l'éligibilité aux aides de l'Agence est à creuser (cf. Réserve de Saint Bonnet de Mure)

Perspective 11^e programme : soutien d'opérations sur milieu « sec » si enjeu interconnecté avec le milieu aquatique, jugé en bon état ou déjà ciblé par des interventions.







Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

28



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation

Mobilisation de financements

Perspectives de (co)financement d’opérations (suite) :

Conseil régional : (d’après 1^{ers} échanges entre Mallorie SOURIE, Marie-Hélène GRAVIER et Julien SEMELET, début juillet dernier)

La Région souhaite lancer un AMI "espèces remarquables" , en fin d’année 2018-début 2019, pour couvrir des actions 2019

Cet AMI se substituera aux subventions classiques des actions espèces (dont espèces PNA) attribuées actuellement, en restant sur un budget à peu près constant.

Conseils départementaux : dans le cadre des politiques en place (ENS, ...) mais soutien complémentaire possible, au cas par cas ? (cf. soutien du CD Allier lors de la 1^{ère} déclinaison Auvergne, ...)





EPCI, communes, autres partenaires : possible, dans le cadre des politiques en place (ENS, ...) ou selon des partenariats locaux

Plan d’Actions pour la Cistude d’Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage – réunion du 19 octobre 2018

29

Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.sous.g



Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation

Engagement de réflexions, d’opérations “ supra-acteurs ”

Suite aux conclusions du PNA et sous l’égide de son comité scientifique :

Réintroductions

- Projets retenus ou à élaborer selon cahier des charges PNA
- Création d’un groupe de travail
- Accompagnement à des moments clés selon besoin

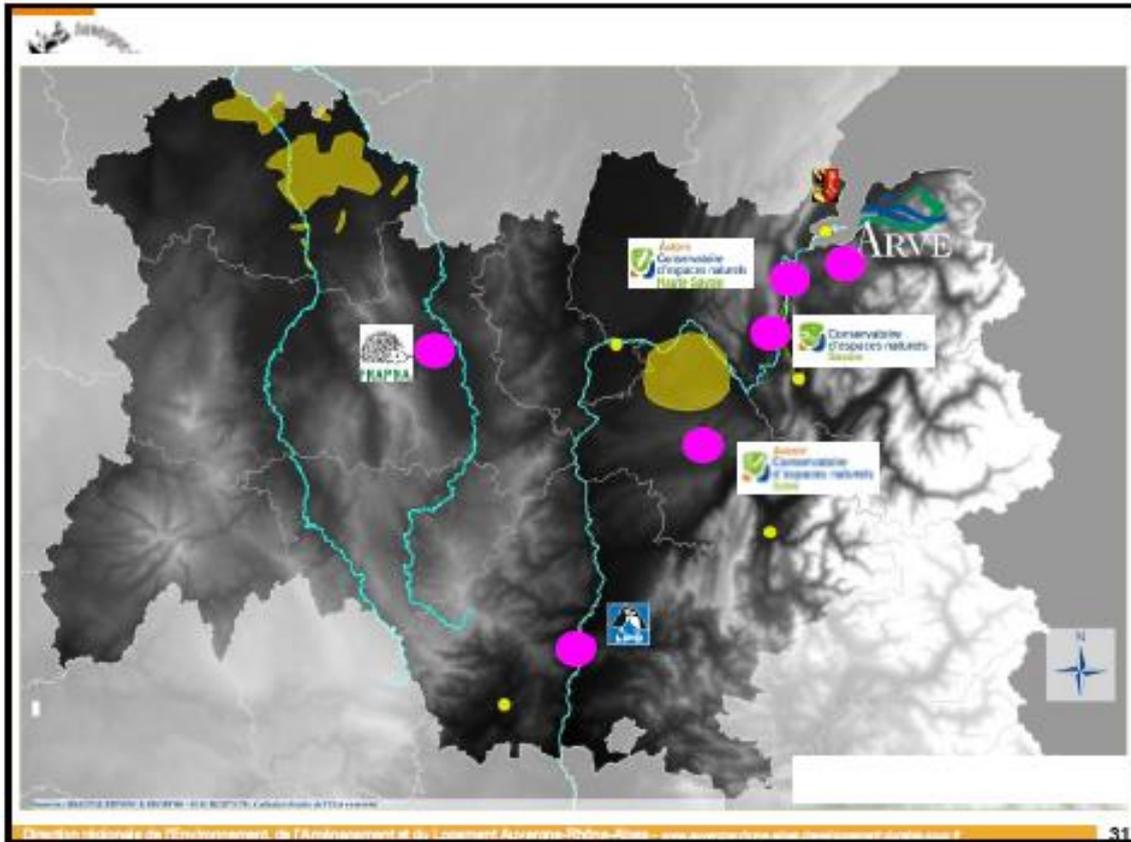




Plan d’Actions pour la Cistude d’Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage – réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.sous.g

30



Plan d'actions

Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d'animation

Engagement de réflexions, d'opérations « supra-acteurs »

Suite aux conclusions du PNA et sous l'égide de son comité scientifique :

Carte de sensibilités

- Partage du socle méthodologique national
- Choix d'opérateur(s) pour son élaboration en région AURA

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage – réunion du 19 octobre 2018

32

 **Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes – mission d’animation**
Perspectives d’interventions mutualisées

Auprès des acteurs socio-professionnels

1^{er} échange mené par les animateurs (*comprenant les référents DREAL*) des déclinaisons PNA Cistude, PNA Sonneur et PNA Odonates

- ↳ Selon les approches, ouverture tout à fait possible aux autres déclinaisons (ex. PNA Loutre, ...)

- ↳ Partage quant au COPIL (compositions, ordres du jour)
- ↳ Partage des approches de priorisation d’opérations
- ↳ Perspectives d’approches mutualisées :
 - la mobilisation des acteurs socio-professionnels
 - l’appui aux services instructeurs
 - des actions de sensibilisation sur des problématiques de gestion de milieu
 - déontologie et stratégie face aux mesures compensatoires




2014-2020
DE LA RÉGION
AU TERRITOIRE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plan d’Actions pour la Cistude d’Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction nationale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

33

 **Déclinaison Auvergne-Rhône-Alpes**

Questions diverses




2014-2020
DE LA RÉGION
AU TERRITOIRE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Plan d’Actions pour la Cistude d’Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction nationale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

34



Merci de votre attention

Contacts DREAL - Service Eau, Hydroélectricité, Nature :

Pôle préservation des milieux et des espèces : Cédric CLAUDE, Chargé de mission Biodiversité

Pôle politique de la nature : Olivier RICHARD, Chef du pôle

Structures animatrices, missionnées par la DREAL

Florian VERON

Chargé de missions

Maison des associations - rue des écoles

03500 CHATEL-DE-NEUVRE

Tél : 04 70 42 89 34



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier

www.cen-allier.org

André MIQUET

Responsable de service Scientifique et Animation territoriale

Le Prieuré - B.P. 51

73372 LE BOURGET-DU-LAC Cedex

Tél. 04 79 25 20 32



Conservatoire
d'espaces naturels
Savoie

www.cen-savoie.org



PREFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Pour suivre les plans en AuRA :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-pna-et-declinaisons-r4299.html>

Plan d'Actions pour la Cistude d'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Comité de pilotage - réunion du 19 octobre 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr